

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 AOUT 2021**

Date de convocation : 16 août 2021

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, Mme ENDELIN Mylène, LAVALLEY Bruno, BLOT Marc-Antoine

Absents excusés : M. SUZANNE Samuel, Mme HARDY Stéphanie

Secrétaire de séance : Monsieur COLLART

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du conseil du 8 juillet nefait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### **PROPOSITIONS CONTRATS D'ASSURANCE A VALIDER**

Monsieur le Maire présente au Conseil les nouvelles offres faites par Groupama suite à proposition comparative avec un autre assureur. Après discussion avec la responsable de l'agence et renégociation, il a été proposé une baisse significative des primes d'assurance des contrats en cours.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des présents, ces nouvelles propositions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **BIENS IMMOBILIERS RTE -PROPOSITIONS**

Il a déjà été évoqué lors des deux derniers conseils l'avenir de ces biens RTE qui doivent être démolis sous réserve de projets portés par la commune ou l'Etat.

Le Conseil Municipal a une préférence pour un des biens qui semble convenir pour y installer un local associatif pouvant héberger l'ensemble de nos comités ou associations locaux ainsi qu'une location de type saisonnier. Il faut néanmoins tenir compte des frais fixes tels que les assurances, la taxe foncière, les abonnements divers. La réflexion se poursuit, l'un de ces biens étant totalement exclu, un chiffrage plus pointu est nécessaire.

Les membres du Conseil se donnent rendez-vous jeudi prochain sur place.

### **CONVENTION GESTION DE VOIRIE AVEC CMB**

Il a également été évoqué lors de la précédente réunion la possibilité d'une convention de gestion de la voirie communautaire et des chemins de randonnée qui serait confiée aux communes. Les Communes ont jusqu'au 10 septembre pour choisir parmi les quatre blocs ceux dont elles veulent assurer la gestion et le suiviet donner leur réponse.

Au vu des difficultés actuelles déjà signalées à de nombreuses reprises aux services voirie de Coutances Mer et Bocage, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, choisit parmi les 4 blocs proposés les 2 blocs suivants :

- Eparage des VIC
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnée (chemins revêtus ou de type agricole)

Coutances Mer et Bocage versera annuellement à la commune une dotation pour la réalisation de ces travaux selon un prix forfaitaire moyen pour chaque prestation au kilométrage de voies confiées à la commune

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec CMB. La mise en œuvre de cette convention sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **NOUVELLE CONVENTION REPAS CANTINE**

La convention pour la fourniture de repas à la cantine a été signée en 2018. Elle était valable pour une durée de trois ans avec CONVIVIO. Un nouveau projet de convention a été adressé à la mairie pour les trois prochaines années.

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention qui prendra effet à compter de 1<sup>er</sup> jour de l'année scolaire 2021-2022 et se terminera le dernier jour de cette même année scolaire. Celle-ci sera par la suite renouvelée 2 fois par périodes de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août sans excéder une durée totale de 3 ans. Chacune des deux parties pourra mettre fin à cette convention, sous réserve de prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 mars de l'année scolaire.

### **DEVIS BUSAGE HOTEL GIRARD**

Le devis demandé à l'entreprise Emmanuel JOLY pour des travaux de busage à l'Hôtel Girard d'un montant de 1 594.80 € est accepté.

### **DEVIS CIMETIERE -JARDIN DU SOUVENIR**

Le devis comparatif manquant lors du précédent conseil est arrivé, les éléments chiffrés sont analysés. Le conseil souhaite toutefois une proposition dimensionnée de type 3D ou photomontage pour mieux appréhender, la réflexion se poursuit.

### **DEBAT COMMUNAL : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) EN COURS D'ELABORATION**

Le RLPi est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Comme en matière de PLUi, la procédure d'élaboration du RLPi prévoit la tenue d'un débat sur les orientations et objectifs au sein des conseils municipaux des communes membres, puis en conseil communautaire, en application des dispositions combinées des articles L 581-14 -1 du Code de l'Environnement et de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations du RLPi s'appuient sur un diagnostic réalisé sur le territoire intercommunal. Elles guideront l'élaboration des pièces réglementaires.

Présentés dans le document joint en annexe (Eléments de diagnostic et d'enjeux, des orientations et des objectifs du RLPi, transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal, les orientations et objectifs du RLPi sont définis comme suit :

- **ORIENTATION N°1** : Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales
- **ORIENTATION N°2** : Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines du territoire
- **ORIENTATION N°3** : Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel
- **ORIENTATION N°4** : Garantir une visibilité des activités, respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l'attractivité du territoire

Les orientations et objectifs du RLPi, ainsi présentés sont mis en débat

## **CONCLUSION**

Il est pris acte du débat ouvert et clos sur les orientations et objectifs du RLPi de Coutances Mer et Bocage en cours d'élaboration. Il n'est pas apporté d'observations, ni de remarques, car notre commune est peu concernée par ces problèmes. Les orientations et objectifs n'ont pas suscité de débat et sont validés ainsi.

## **DEVENIR COMMERCE**

Une rencontre est prévue à l'office notarial le jeudi 26 août afin d'obtenir des éléments d'information supplémentaires (éléments chiffrés, souhaits et conditions de la propriétaire, conseils pour un montage etc.). Trois personnes sont désignées pour cette rencontre : Guy FOSSARD, Bernard COLLART et Bruno LAVALLEY.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Renouvellement mobilier salle réunions

Après concertation, il est convenu de commander 40 chaises de type M4 et empilables près de la société ADEQUAT pour un montant total de 1 270.07 € TTC transport inclus et le maire est autorisé à signer le bon de commande.

### Courrier à l'intention des élus

Le Maire remet à l'ensemble des élus la copie d'un courrier d'information reçu en recommandé et à l'intention de l'ensemble du conseil de la part d'un couple informant être victime de menaces, de harcèlement et d'actes de malveillance depuis de nombreuses années de la part de leur voisin. Ils en appellent « au soutien des autorités ». Le conseil prend acte, cette situation conflictuelle de très longue date d'ordre privé ayant fait l'objet de tentatives de médiation de la part de la mairie, mais qui semble insoluble et qui désormais relève de la justice. Le maire se montre surpris que les élus soient ainsi sollicités par les victimes alors que celles-ci ont délibérément retourné leur carte électorale l'an passé, arguant de l'incompétence des élus. Néanmoins, cette situation sera observée avec attention.

### Rentrée des classes du 02 septembre :

Le Maire propose de reconduire un café d'accueil le matin de la rentrée à partir de 8h30 jusqu'à 9h 15 comme cela s'était déjà fait avant le Covid19, proposition validée par l'ensemble des présents.

### Informations communautaires

Lors du dernier conseil communautaire ont été évoqués ou validés les points suivants :

- REGNAULT : mise en comptabilité avec PLU sur la Zone de la Mare pour extension entreprise
- 4 tranches déployées en 2023 pour 107 000 €, le déploiement sur la totalité du territoire est prévu en 2025 et la commercialisation en 2026
- subvention exceptionnelle à association AVRIL 5 000 €, révision et recentrage d'activité
- régularisation de transfert de propriété du collège de St Sauveur avec département